



Les nouvelles d' **ARCIZAC** **ADOUR**



DÉCEMBRE 2023

Fond d'Aide Rural 2023

Au premier trimestre de cette année, le conseil municipal avait demandé une aide au département pour procéder à la remise en état du chemin de Compostelle dans sa partie urbanisée. Pour ces travaux d'un montant estimé à plus de 100 000 €, une subvention de 22 500 € nous avait été alors attribuée.

Mais entre-temps un projet structurant pour notre village est apparu. Une personne qui souhaite créer son cabinet de kinésithérapie a pris contact avec les élus pour demander si elle pouvait s'installer dans l'ancienne école maternelle. Après délibération, le conseil municipal a donné un avis favorable à ce projet.

Pour le mener à bien et compte tenu des finances de la commune, il a donc été décidé de mettre en attente la rénovation du chemin de Compostelle et de rediriger la subvention



(FAR) du CD65 vers ce chantier. La commune qui a déjà fait réaliser une étude énergétique sur ce bâtiment procédera à tous les travaux de remise aux normes et d'isolation estimés aux alentours de 100 000 €. Le futur locataire aura à sa charge les aménagements intérieurs pour une ouverture prévue l'hiver prochain.

Rénovation de la ligne haute tension



RTE, gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité Français renouvelle ses installations. Dans ce cadre, la ligne haute tension qui surplombe le village à l'ouest et qui part de la zone Bastillac à Tarbes pour aller vers Lanmezean va être en partie remplacée (pylônes et câbles électriques). Pour mener à bien ce chantier important en toute sécurité, une convention a été passée avec la commune et les propriétaires privés pour procéder à l'abattage des arbres au plus près de la ligne et des poteaux qui seront aussi remplacés. La commune sera dédommée financièrement pour ces coupes et le bois sera gardé pour une future vente aux habitants du village.

Ces travaux prévus cet hiver ont été retardés pour ne pas nuire aux espèces animales qui vivent à proximité, ils devraient débuter au second semestre 2024.

Amendes de police 2023

Tous les ans, l'État redistribue aux collectivités locales une partie du montant des amendes de police perçues sur leur territoire. Cette redistribution passe par le département au niveau des cantons. La commune a ainsi obtenu une aide de 1327,80 € qui va nous aider à réaliser des travaux. Ceux-ci vont permettre de mettre à jour la signalisation sur le village avec notamment la mise en place des panneaux de limitation de tonnage pour les ponts fragilisés, implanter les signalisations verticales et horizontales autour du plateau ralentisseur rue de l'Arbizon et enfin faire fabriquer et réhabiliter certaines plaques de noms de rues. Le coût total de ces travaux est de 4 426 €.

Cabane de chasse



La Diane du Haut-Adour, société de chasse qui officie sur notre territoire ainsi que sur les communes de Visker et de Hiis, a demandé à la commune si elle disposait d'un lieu un peu à l'écart des habitations pour y installer sa cabane de chasse. Celle-ci permettrait aux chasseurs de se retrouver dans un lieu qui leur serait propre pour organiser les battues, les parties de chasses et d'autres petites réunions... Comme la commune ne dispose pas d'un tel endroit, il leur a été proposé de récupérer l'ancien conteneur qui était au hangar communal pour le réhabiliter et l'installer dans un bois communal. Ils ont accepté notre offre et nous travaillons actuellement sur les démarches administratives pour autoriser cette installation qui devrait se faire non loin des anciennes poubelles du village dans le quartier du Bucla-Dessus.

Hangar communal

Suite au départ de l'ancien locataire du hangar communal et comme l'espace qui était dédié à la commune dans ce bâtiment devenait trop petit, il a été décidé de sortir le conteneur de chantier qui servait de séparation et de le recloisonner. Une cloison en bac acier ferme maintenant l'intégralité des deux espaces (commune et location) et une trentaine de mètres carrés a été gagnée au profit de la commune.

Dans le même temps, nous avons été sollicités par l'entreprise Solabaie pour une location à des fins d'entrepôt. Le hangar communal est donc reloué depuis le mois d'octobre.



Rénovation des installations électriques de l'église



Depuis que la commune accueille de façon régulière des manifestations culturelles et afin de garantir la sécurité de tous durant les offices, il a été décidé de procéder à la rénovation des installations électriques de l'église du village. L'entreprise Tête d'Ampoule de Vielle-Adour a été retenue pour cette mission et Enedis changera le disjoncteur vétuste. Presque tout l'éclairage passera en LED (et très rapidement la totalité), toutes les prises et interrupteurs seront changés et mis aux normes actuelles, un bloc de secours et d'ambiance seront aussi installés.

Éclairage public



Nous tenons à vous remercier pour votre mobilisation suite à l'enquête sur l'éclairage public. En effet, vous avez été 25 % à répondre et cela est plutôt rare lors d'une consultation publique et marque l'intérêt que vous portez à l'environnement et à la politique de notre commune.

Le résultat est assez équilibré. Si une majorité, 56%, souhaite une extinction totale en pleine nuit de l'éclairage public, vous êtes aussi, 44 % à souhaiter que certaines zones critiques du village restent allumées. Pas simple dans ces conditions de trancher et d'adopter une position catégorique. En effet, si les contraintes environnementales et d'économies d'énergies sont prégnantes, la sécurité reste de la compétence exclusive du maire et en ces temps où les responsabilités sont systématiquement recherchées en cas d'accident, la prudence doit être de rigueur. De même si une extinction totale est décidée sur tout notre territoire, que faire lors d'un évènement nocturne à la salle des fêtes (location, fêtes...) ? Pour toutes ces raisons, un pilotage à la carte par secteurs était envisagé.

Mais, récemment le Syndicat Départemental d'Électrification qui vient de passer une convention avec la caisse des dépôts, nous a contactés pour l'opération intitulée « Tête en Led ». Il nous est ainsi proposé de changer l'intégralité des dispositifs d'éclairage public pour les passer en LED de dernière génération entièrement pilotables. Pour cela, la caisse des dépôts propose un prêt pris en charge par le SDE qui sera intégralement financé par les économies d'énergie réalisées sur 6 ans. Cette solution va être analysée avec soin pour que les élus puissent en valider la pertinence, à savoir quelles économies vont réellement être réalisées et pour quel coût de mise en œuvre ? Si cette solution est retenue, nous pourrons à la fois répondre aux contraintes environnementales de limitation de consommation d'énergie, limiter la pollution lumineuse en diminuant la puissance d'éclairage en pleine nuit, voire en coupant la lumière dans certains quartiers à la demande des riverains et garantir la sécurité dans certaines zones potentiellement dangereuses.

Les spectacles à venir

Dans le cadre de notre partenariat avec la Scène Nationale du Parvis, nous vous rappelons que sont organisés :

3 spectacles au sein du village au tarif de 8 € (ou 6 € pour les étudiants, moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou de l'AAH) :

- *Émile Parisien Solo*, dimanche 28 janvier 2024 à 17h à la salle des fêtes d'Arcizac-Adour,
- *De la paille dans la tête*, vendredi 1^{er} mars 2024 à 20h30 à la salle des fêtes,
- *Les Itinérantes*, jeudi 23 mai 2024 à 20h30 à l'église.

1 sortie au Parvis en bus depuis le village au tarif de 25 € (ou 10 € pour les étudiants, moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou de l'AAH) :

- *Tiken Jah Fakoly*, vendredi 5 avril 2024 à 20h.



Vous pouvez envoyer votre demande de réservation via le formulaire de contact du site internet de la mairie et déposer sous enveloppe le paiement par chèque à l'ordre du PARVIS dans la boîte-aux-lettres de la mairie.

Hommage

L'ensemble des membres du conseil municipal tenait à rendre hommage au doyen du village.

Monsieur Expedito CISCATO a 100 ans et il fêtera ses 101 ans le 18 avril 2024. Arrivé avec son épouse, aujourd'hui décédée, il y a une dizaine d'années à Arcizac Adour, il vit près de chez sa fille et de son gendre, sa deuxième fille vivant elle dans les Landes. D'origine italienne, il traversera presque bébé la frontière avec sa famille. Il rejoindra les Pyrénées en 1965 après avoir vécu sur deux continents au grès de son travail. En 1985 il prendra sa retraite d'ouvrier des usines Soulé à Bagnères-de-Bigorre.

Toujours dynamique et grand marcheur nous pouvons le croiser aux beaux jours chemin de Compostelle ou chemin des Coteaux. Nous lui souhaitons, ainsi qu'à toute sa famille, de très bonnes fêtes de fin d'année et le meilleurs pour les années à venir.

Restez informé, inscrivez-vous à la newsletter !

Le site de la commune a entièrement été refait dernièrement et une newsletter a été mise en place.

Elle permet d'envoyer les actualités et informations importantes concernant le village à ceux qui s'y sont préalablement inscrits (travaux, événements...). Rendez-vous sur www.arcizac-adour.fr et entrez votre mail en bas de page.

En cas de difficulté pour vous inscrire, vous pouvez envoyer un mail à julieloustauau@gmail.com.



L'agenda du village

21 janvier

Vœux du maire
à la salle des fêtes
du village à 11h30

9 février

Loto des écoles du
RPI à la salle des
fêtes du village

3 mars

Repas des aînés
à la salle des fêtes
du village à 12h

8 mai

Cérémonie du 8 mai
1945 au monument
aux morts à 11h

18-19 mai

Fête du village
organisée par
Anim'Adour

14 juillet

Repas offert
devant la salle des
fêtes à 19h

État civil

Mariages :

- Audrey Clément et Cédric Jegun le 12 août 2023
- Marjorie Lansalot et Yoan Duez le 2 septembre 2023

Décès :

- Clément Cénac-Morthé le 24 janvier 2023
- Ghislaine Espy (épouse Fierro) le 18 mars 2023
- Georges Fourcade le 12 avril 2023
- Théodore Gaubert le 22 avril 2023
- Daniel Cassou le 17 juin 2023
- Jean-Laurent Abadie le 24 juillet 2023
- Françoise Cazaux (épouse Labaune) le 9 août 2023

Naissances :

- Charly Loncan né le 23 février 2023
- Alexandre Chabaud né le 26 février 2023
- Maé Tarissan né le 13 mai 2023
- Robin Bouchez né le 4 juin 2023
- Alessio Courtade Magné né le 3 août 2023
- Martin Viau né le 1^{er} septembre
- Benjamin Bégué né le 30 septembre 2023
- Dario Marques né le 14 octobre 2023

JOYEUSES FÊTES !